

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

La directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 et suivants ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code civil ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 3 juin 2020 portant affectation de Mme Valérie DELEUZE-DORDRON à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, en qualité de directrice adjointe, à compter du 15 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2024 nommant Mme Véronique GAILLARD en qualité de directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 8 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 juillet 2024 portant intégration de Mme Aurore GILLON-MOREEL dans le corps des directeurs d'hôpital, à l'établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 19 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 16 août 2024 du Centre National de Gestion, modifié par l'arrêté du 11 septembre 2024, nommant Mme Marie-Line GOMBART, directrice d'établissement sanitaire social et médico-social stagiaire, en qualité de directrice adjointe à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 7 octobre 2024 ;

### DECIDE

#### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Mme Véronique GAILLARD, directrice, délégation est donnée à **Mme Aurore GILLON-MOREEL**, directrice adjointe, afin de signer tout acte, décision, contrat ou convention relevant de la compétence du directeur de l'établissement, à l'exception des transactions conclues en application de l'article 2044 du code civil, des actes prévus à l'article L. 6143-7 3<sup>ème</sup> al. et de la conclusion des acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation ainsi que les baux de plus de dix-huit ans, ainsi que les baux emphytéotiques et contrats de partenariat cités au même article.

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de Mme Véronique GAILLARD, directrice et de Mme Aurore GILLON-MOREEL, directrice adjointe, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à **Mme Valérie DELEUZE-DORDRON**, directrice adjointe.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de Mme Véronique GAILLARD, directrice, et de Mmes Aurore GILLON-MOREEL et Valérie DELEUZE-DORDRON, directrices adjointes, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à **Mme Marie-Line GOMBART**, directrice adjointe.

### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée au Directeur Adjoint qui assure l'intérim pendant les congés de M. Véronique GAILLARD, Directrice, afin de signer tout acte, décision, contrat ou convention relevant de la compétence du directeur de l'établissement, à l'exception des transactions conclues en application de l'article 2044 du code civil, des actes prévus à l'article L. 6143-7 3<sup>ème</sup> al. et de la conclusion des acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation ainsi que les baux de plus de dix-huit ans, ainsi que les baux emphytéotiques et contrats de partenariat cités au même article.

### **ARTICLE 5 :**

Cette délégation annule et remplace la précédente. Elle prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

<p>La directrice</p>  <p>V. GAILLARD</p>	<p>La directrice adjointe</p>  <p>A. GILLON-MOREEL</p>	<p>La directrice adjointe</p>  <p>V. DELEUZE-DORDRON</p>	<p>La directrice adjointe</p>  <p>M.L. GOMBART</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **Publication :**

- Préfecture de la Somme (Recueil des actes administratifs)
- Internet et intranet

#### **Affichage :**

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines

#### **Information :**

- Conseil de surveillance de l'établissement

#### **Destinataires :**

- Tous les agents mentionnés dans la présente délégation (pour mise en œuvre)
- Trésorier (pour information)
- Dossier administratif individuel des agents mentionnés dans la présente délégation
- Direction générale